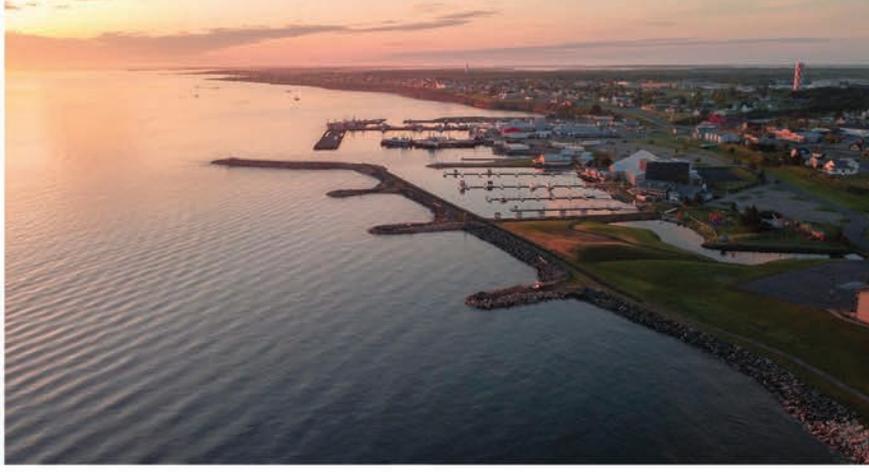


RAPPORT ANNUEL 2022

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK





Le 1^{er} mars 2023

Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

À l'attention de l'honorable Ernie Steeves

OBJET : Rapport annuel 2022

Cher Ministre Steeves,

Au nom des membres de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick et conformément à l'article 19.9 de la *Loi sur les assurances*, je suis heureuse de vous présenter notre rapport annuel pour l'année civile 2022. Il comprend un survol de nos activités pour l'année, ainsi que nos états financiers vérifiés pour l'exercice 2021-2022 se terminant le 31 mars 2022.

Le tout respectueusement soumis,

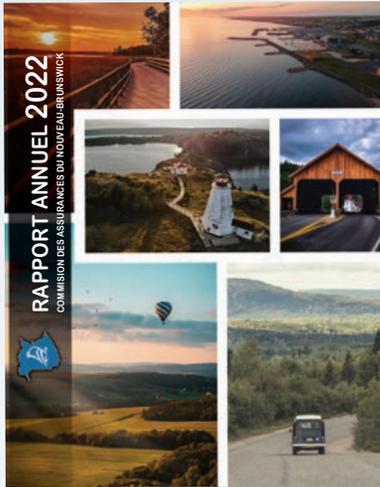
Marie-Claude Doucet
Présidente & Chef de la direction
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

15 Market Square, Suite 601
Saint John, NB E2L 1E8
Telephone: (506) 643-7710
Email: info@nbib-canb.org

NBIB/CANB
www.nbib-canb.org

15 Market Square, bureau 601
Saint John (N.-B.) E2L 1E8
Téléphone: (506) 643-7710
Courriel: info@nbib-canb.org

*En vertu de la loi, la CANB a l'obligation de faire rapport de ses activités de l'année précédente au Ministre des finances au plus tard le 1^{er} mars.
Ce rapport souligne nos activités et nos accomplissements de l'année civile 2022.*



2022 CRÉDITS DU RAPPORT ANNUEL

Comptabilité | J.K. Whittaker & Associates

Photos | Tourisme NB

Conception | iNk. graphic design

Imprimerie | Print3



Commission des
ASSURANCES
du Nouveau-Brunswick

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	1
La Commission	3
Responsabilité	5
Qui réglementons-nous	6
Compagnies d'assurance	8
Que réglementons-nous	9
Comment réglementons-nous	10
Mise à jour du marché 2022	11
Demandes tarifaires 2022	13
Audiences 2022	13
Territoires	14
CARR	15
Primes moyennes provinciales	15
Annexe A	
États financiers vérifiés	16
Annexe B	
Dépôts examinés en 2022	27
Notes	30



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec plaisir que je présente le Rapport annuel 2022 de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, qui donne un aperçu des activités de l'organisme des 12 mois précédents.

FAITS SAILLANTS DE 2022

L'année 2022 a été une année très chargée à la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (« la CANB », « la Commission »). Nous avons fait face à une multitude de défis tels que la charge de travail, la dotation du personnel, la mise à niveau en matière de technologie de l'information (TI), l'examen de nos processus et procédures, y compris des directives que les assureurs utilisent pour soumettre des dépôts auprès de la Commission. Je suis très fière d'annoncer que notre personnel dévoué et les membres de la Commission ont fait face à ces problèmes avec enthousiasme et se sont montrés à la hauteur de la tâche.

En 2022, la Commission a connu de nombreux changements au sein de l'organisation. Après plus de 15 ans de service au sein de la Commission, le directeur général de la CANB, C. Kevin Duff, qui a joué un rôle déterminant dans le développement de la Commission et de ses procédures, a pris sa retraite en juin. Grâce à notre planification diligente de la relève, ce départ à la retraite s'est déroulé sans accrochages et a ouvert des possibilités d'avancement interne pour certains de nos employés qui ont été promus à juste titre à de nouveaux rôles. En dépit de toutes ces transitions, notre productivité et le niveau de service fourni aux parties prenantes sont demeurés exceptionnels.

INITIATIVES ET SUCCÈS DE LA COMMISSION

- La planification en matière de relève a fait l'objet de discussions au cours des dernières années et la Commission est demeurée diligente dans la préparation d'une stratégie en termes de dotation pour les postes vacants dans les rôles clés. Nous continuons à perfectionner notre personnel en lui donnant des compétences qui, à l'avenir, pourront être transférées à de nouveaux postes.
- Dans le cadre de son examen continu des hypothèses à inclure dans le dépôt, la CANB a approfondi les mesures de rentabilité utilisées. Après de nombreuses consultations, recherches et discussions, il a été déterminé que le rendement des primes serait plus approprié pour évaluer la rentabilité. Ce changement dans l'exigence des mesures de rentabilité s'aligne avec de nombreuses autres juridictions canadiennes et fournit un lien direct avec la prime indiquée.
- La Commission a entrepris un examen de ses exigences à l'égard des compagnies d'assurance qui font leur entrée sur le marché du Nouveau-Brunswick ou dont le volume de primes est inférieur à un million de dollars. Cet examen a donné lieu à une collaboration avec la Facility Association afin de fournir des « tarifs de référence » pour ces entreprises. Ces tarifs de référence seront déposés, examinés et approuvés par la Commission. Si les nouveaux arrivants ou une entreprise ayant un petit portefeuille d'affaires ne disposent pas des données nécessaires pour élaborer des tarifs, ils seront en mesure d'utiliser ces tarifs comme barème et de les adapter à leur portefeuille d'affaires cible.
- La modernisation de la structure informatique de la CANB a véritablement commencé en 2022. Un cadre pour le projet a été élaboré, et un nouveau système de gestion des documents permettant d'héberger et de conserver les documents de manière adéquate a été introduit. La modernisation du système de gestion des documents de la CANB a également permis d'améliorer la cyber-sécurité de l'organisation et de mettre en œuvre des protocoles de sécurité rigoureux pour assurer la protection des données et la gestion des risques de tous les documents électroniques confidentiels.
- Au fil des ans, nous avons favorisé un dialogue positif avec nos différentes parties prenantes. En 2022, nous avons tenu de multiples discussions avec la Facility Association, le Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurance, l'industrie, les homologues chargés de la réglementation dans tout le pays et la Commission des services financiers et des services aux consommateurs. Ces discussions encouragent des conversations sincères sur les questions émergentes, ce qui permet de mieux comprendre les points de vue des parties prenantes.

- La CANB a lancé la deuxième phase de son outil de gestion et de perfectionnement du rendement des employés à la fin de l'année. L'objectif de cet outil est de fournir aux membres du personnel les moyens de se perfectionner dans leur rôle actuel et d'étendre leurs responsabilités, afin d'améliorer l'efficacité de la Commission ainsi que la planification de la relève.
- En juin 2022, j'ai débuté mon mandat de présidente de la Canadian Automobile Insurance Rate Regulators Association (CARR). La CARR organise des webinaires, des colloques, des séances de formation et des conférences à l'intention des

organismes de réglementation des tarifs d'assurance automobile et des intervenants, et offre à ces derniers la possibilité de partager des pratiques exemplaires et de trouver des solutions uniques à des défis communs. Elle offre également une formation précieuse au personnel des organismes de réglementation des tarifs d'assurance automobile, et des possibilités de collaboration avec nos homologues de réglementation au pays.

PERSPECTIVES POUR 2023

Pour ce qui est de 2023, nous prévoyons qu'il s'agira d'une année riche en opportunités et en défis. Voici quelques initiatives sur lesquelles nous nous concentrerons au cours des 12 prochains mois :

- La mise à jour des directives de dépôt de la Commission afin de refléter le changement d'exigence sur les mesures de rentabilité de l'assureur, qui nécessitera des renseignements supplémentaires pour appuyer les hypothèses.
- Grâce à l'engagement de la Commission en faveur de l'amélioration continue, nous allons rationaliser les processus internes relatifs à l'examen des dépôts par nos analystes. Cette refonte devrait permettre un examen plus efficace des dépôts, ce qui se traduira par un délai d'exécution plus rapide pour l'émission de décisions et d'approbations.
- Afin d'atténuer les menaces pour la cybersécurité, nous mettrons en œuvre des mesures de sécurité supplémentaires et fournirons une formation au personnel et aux membres de la Commission.
- En raison de l'existence continue de la COVID-19 et des incertitudes qu'elle a créées, nous avons continué en 2022 à tenir des audiences sous forme écrite. Comme les choses semblent maintenant s'être stabilisées sur ce front, en 2023, la Commission examinera sur une base individuelle si l'audience se tiendra sous forme écrite ou orale.
- La nouvelle base de données de la Commission est presque terminée et nous prévoyons que ce projet sera achevé d'ici la fin de 2023. Le nouveau système comprendra des améliorations du processus d'examen des dépôts tarifaires, offrira la possibilité de créer des rapports ad hoc, de simplifier les processus et d'accéder rapidement à des données ciblées.
- Comme toujours, nous continuerons de suivre les nouveaux enjeux et les tendances émergentes au sein du secteur de l'assurance automobile et les influences possibles du secteur économique.
- Avec la modernisation de la *Loi sur les assurances* par la Commission des services financiers et des services aux consommateurs qui est en cours, nous prévoyons que la CANB devra revoir ses processus, ses procédures et ses directives de dépôt, afin d'assurer la conformité au nouveau cadre réglementaire.

Les résultats atteints ne seraient pas possibles sans le travail acharné de notre personnel et le dévouement des membres de la Commission. C'est grâce à leur engagement que nous continuerons à faire en sorte que les tarifs automobiles demeurent justes et raisonnables pour tous les Néo-Brunswickois.

Cordialement,



Marie-Claude Doucet, LL.B., MBA

Présidente et PDG, Commission des assurances du Nouveau-Brunswick



LA COMMISSION

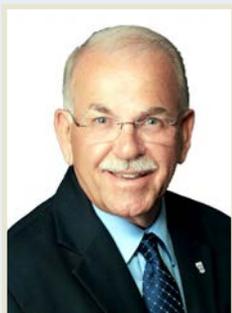
La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick est un tribunal administratif quasi-judiciaire établi par voie législative par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2004 en tant qu'organisme chargé de la réglementation des tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. La Commission est un organisme autonome qui fonctionne indépendamment du gouvernement.

La présidente est responsable du respect de la *Loi sur les assurances* (la *Loi*) ainsi que du rendement et de la gestion globale de la Commission. La présidente est également la chef de la direction (PDG) de la Commission, conformément à l'article 19.25 de la *Loi*; par conséquent, le fonctionnement quotidien de la CANB est sous la direction du PDG.

Au 31 décembre 2022, la Commission était composée de la présidente, du vice-président et de neuf autres membres. En plus de la PDG, Marie-Claude Doucet, la Commission employait neuf individus.



MARIE-CLAUDE DOUCET
PRÉSIDENTE | DIEPPE
NOMMÉE EN 2016



MARVEN GRANT
VICE-PRÉSIDENT
FREDERICTON
MANDAT RENOUVÉLÉ 2022



**RACHEL ARSENEAU
-FERGUSON**
CHARTERS SETTLEMENT
CAMPBELLTON
NOMMÉE EN 2020



FERNE ASHFORD
CHARTERS SETTLEMENT
MANDAT RENOUVÉLÉ 2022



CAROL DIXON
QUISPAMIS
NOMMÉE EN 2022



CYRIL JOHNSTON
MONCTON
NOMMÉ EN 2020



FRANCINE KANHAI
SAINT-ANDRÉ
MANDAT RENOUVÉLÉ 2022



GEORGES LEGER
SHEDIAC
MANDAT RENOUVÉLÉ 2022



BRIGITTE M. OUELLETTE
GRAND-SAULT
NOMMÉE EN 2020

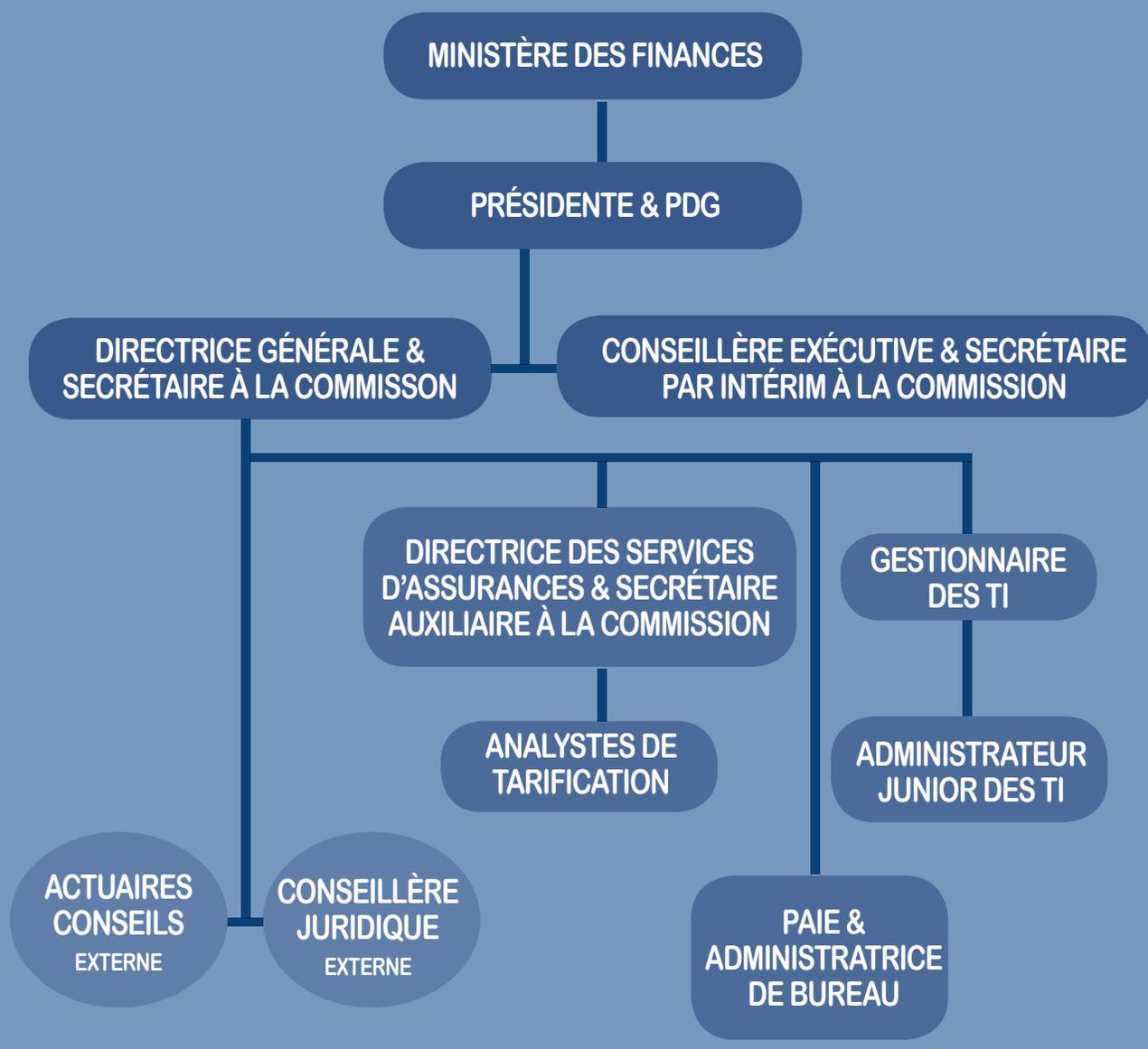


HEATHER STEPHEN
SAINT JOHN
MANDAT RENOUVÉLÉ 2022



ELIZABETH TURGEON
FREDERICTON
MANDAT RENOUVÉLÉ 2022

ORGANIGRAMME



NOTRE MANDAT

La Commission s'assure que les tarifs d'assurance automobile du Nouveau-Brunswick sont : Justes et raisonnables ; et, dans la mesure du possible, fondés sur :

- l'expérience du conducteur au Nouveau-Brunswick
- l'expérience de la compagnie au Nouveau-Brunswick
- la comparaison avec d'autres provinces du Canada atlantique.

La mission de la Commission est de régler les tarifs d'assurance automobile en vertu de la *Loi sur les assurances* pour toutes les compagnies faisant affaire dans la province du Nouveau-Brunswick et d'assurer l'équité procédurale à toutes les parties comparissant devant la Commission.

La *Loi* exige que les assureurs déposent leurs tarifs proposés au moins une fois tous les 12 mois.



GOUVERNANCE

RESPONSABILITÉ

Les membres de la Commission participent au processus d'examen mené par la CANB, ainsi qu'à ses réunions, aux conférences et aux ateliers de formation organisés tout au long de l'année. En plus des révisions régulières des barèmes et de l'orientation des nouveaux membres, la CANB a offert en 2022, à l'ensemble de ses membres, une formation continue sur le développement des tarifs et les tendances émergentes.



Rangée du haut : Carol Dixon, Heather Stephen, Rachel Arseneau-Ferguson, Georges Leger, Cyril Johnston, Marven Grant, Brigitte M. Ouellette

Rangée du bas : Francine Kanhai, Ferne Ashford, Marie-Claude Doucet, Elizabeth Turgeon

QUI RÉGLEMENTONS-NOUS ?

LE MARCHÉ STANDARD

Le marché standard est ce que nous considérons comme le marché « régulier ». Les conducteurs de véhicules qui y sont assurés ont généralement un dossier de conduite impeccable, sans accident ni condamnation au cours des 4 à 6 années précédentes.

LE MARCHÉ ATYPIQUE

Le marché atypique ou « gris » est composé d'assurés qui peuvent avoir eu un ou deux accidents avec responsabilité et/ou quelques condamnations. Évidemment, la prime facturée à ces assurés sera plus élevée que celle du marché standard car, statistiquement, ces conducteurs présentent un risque plus élevé.

Les assureurs atypiques constituent une étape entre la Facility Association et le marché standard. Ce marché est vital pour un marché de l'assurance automobile sain.

LE MARCHÉ DE LA FACILITY ASSOCIATION

La Facility Association est une entité établie en vertu de la *Loi* pour veiller à ce que l'assurance automobile soit accessible à tous les propriétaires et conducteurs de véhicules à moteur titulaires d'un permis, lorsque ces propriétaires ou conducteurs ne peuvent pas obtenir d'assurance automobile sur le marché standard ou atypique.

Selon les normes canadiennes, un marché résiduel de 2% ou moins est considéré comme un indicateur d'un marché global de l'assurance-automobile sain. La Facility Association détient actuellement une part de marché de 1,3% au Nouveau-Brunswick, pour les véhicules particuliers (de type familial).

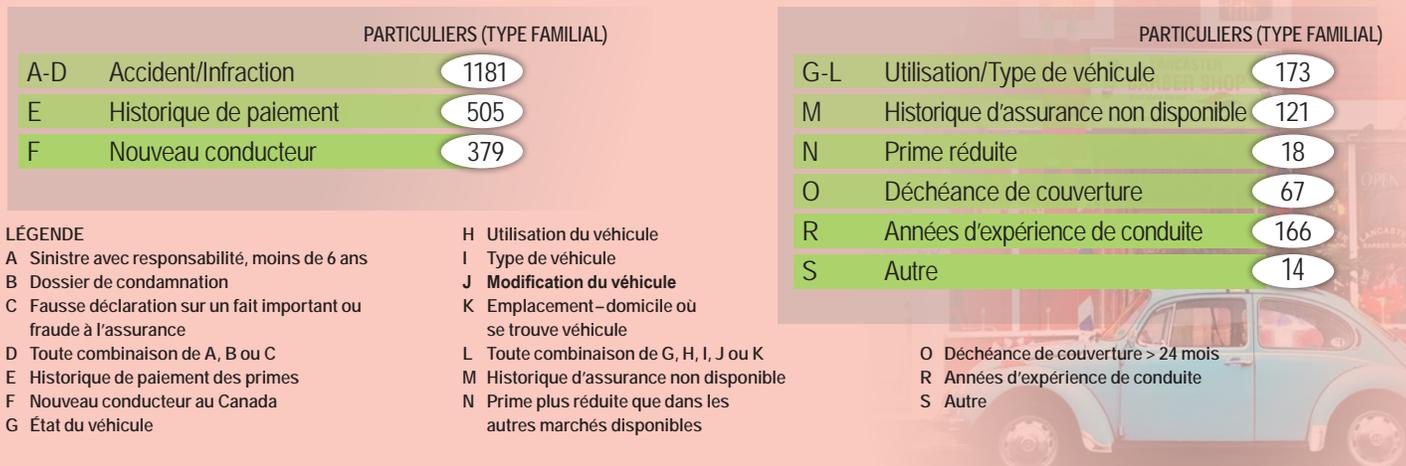


*Source Dépôts de la CANB



*Source Dépôts de la CANB

Motifs de placement des véhicules particuliers sous le contrôle de la Facility Association : octobre 2021 - septembre 2022



*Source: Facility Association

Véhicules particuliers au Nouveau-Brunswick : risques et primes de 2017 - 2021

Au cours de la période de 2017 à 2021, les expositions souscrites (le nombre de voitures) au Nouveau-Brunswick ont augmenté de 4,5%.



*Source: ASAG AUTO 1010 ATL

SAVIEZ-VOUS QU'il existe des moyens de potentiellement réduire votre prime d'assurance automobile ?

1. Assurez-vous de n'obtenir que la couverture dont vous avez besoin.
2. Envisagez une assurance basée sur l'utilisation.
3. Magasinez et comparez les tarifs.

COMPAGNIES D'ASSURANCE

Il existe 40 sociétés d'assurance dans le marché des véhicules particuliers (de type familial) au Nouveau-Brunswick. Selon l'information contenue dans les demandes relatives aux tarifs soumises à la Commission en 2022, la part de marché standard se répartit comme suit :

1. Groupe Intact

Intact Compagnie d'assurance
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada
Unifund Compagnie d'Assurance

2. Groupe TD

Compagnie d'assurance habitation et auto TD
Primum Compagnie d'Assurance
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance

3. Groupe Allstate

Allstate du Canada, Compagnie d'assurance
Pembridge Compagnie d'assurance
Pafco, compagnie d'assurance

4. Groupe Definity Financial

Economical compagnie mutuelle d'assurance
Compagnie d'Assurances Sonnet

5. Groupe Desjardins

Certas, compagnie d'assurances auto et habitation
Personnelle Compagnie d'Assurances (La)

6. Groupe Aviva

Aviva Compagnie d'assurance du Canada
Aviva, Compagnie d'Assurance Générale
Compagnie d'Assurance Traders Générale

7. Groupe Co-operators

Compagnie d'Assurance Générale Co-operators
Compagnie d'Assurance générale CUMIS
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale

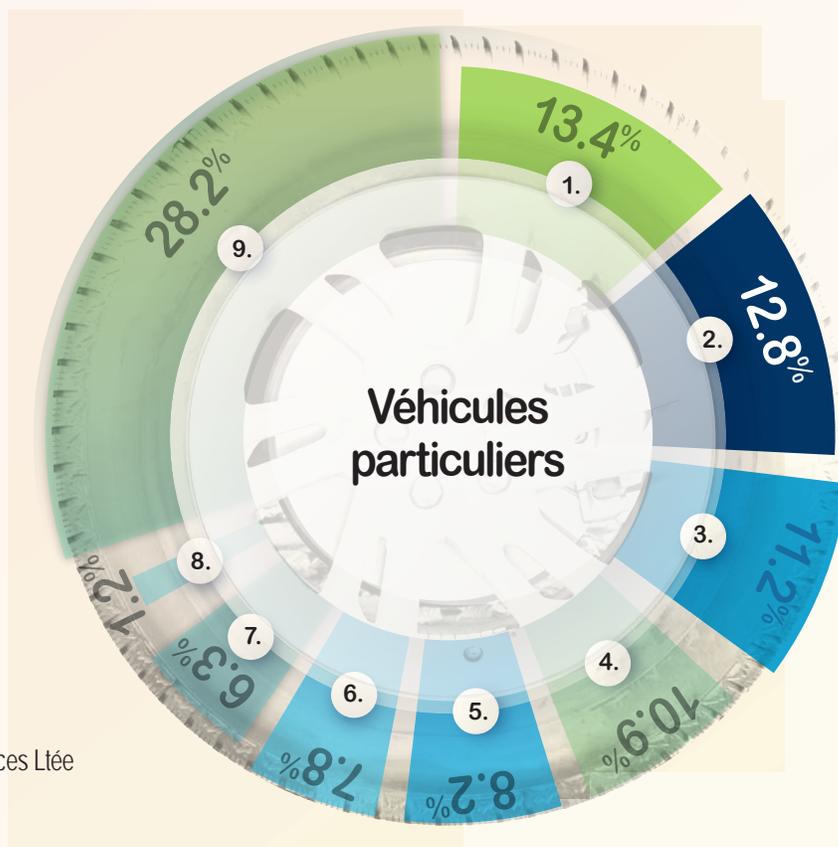
8. Groupe Northbridge

La Federated Compagnie d'Assurance du Canada
Société d'assurance général Northbridge
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée
Compagnie d'assurance Verassure
Compagnie d'Assurance Zenith

9. Tous les autres assureurs

la Compagnie d'Assurance AIG du Canada
CAA Insurance Company
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance
Continental Casualty Company
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada (La)
Échelon Compagnie d'Assurances Générale
Hartford Fire Insurance Company

Insurance Company of Prince Edward Island (The)
Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle Souscripteurs du Lloyd's
Portage la Prairie Mutual Insurance Company (The)
Promutuel de l'Estuaire, Société mutuelle d'assurance générale
La Protectrice société d'assurance
United General Insurance Corporation
La Compagnie d'Assurance Wawanesa
XL Specialty Insurance Company



SAVIEZ-VOUS QUE?

La légalisation de la marijuana au Canada n'a montré « aucun changement statistiquement significatif dans le coût moyen par réclamation et la fréquence des réclamations », selon un nouveau rapport de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et de la Casualty Actuarial Society (CAS).



Source : canadianunderwriter.ca

QUE RÉGLEMENTONS-NOUS ?

La Commission réglemente les catégories de véhicules particuliers (de type familial), commerciaux et divers, tels que les véhicules tout-terrain, les motoneiges et les motocyclettes.

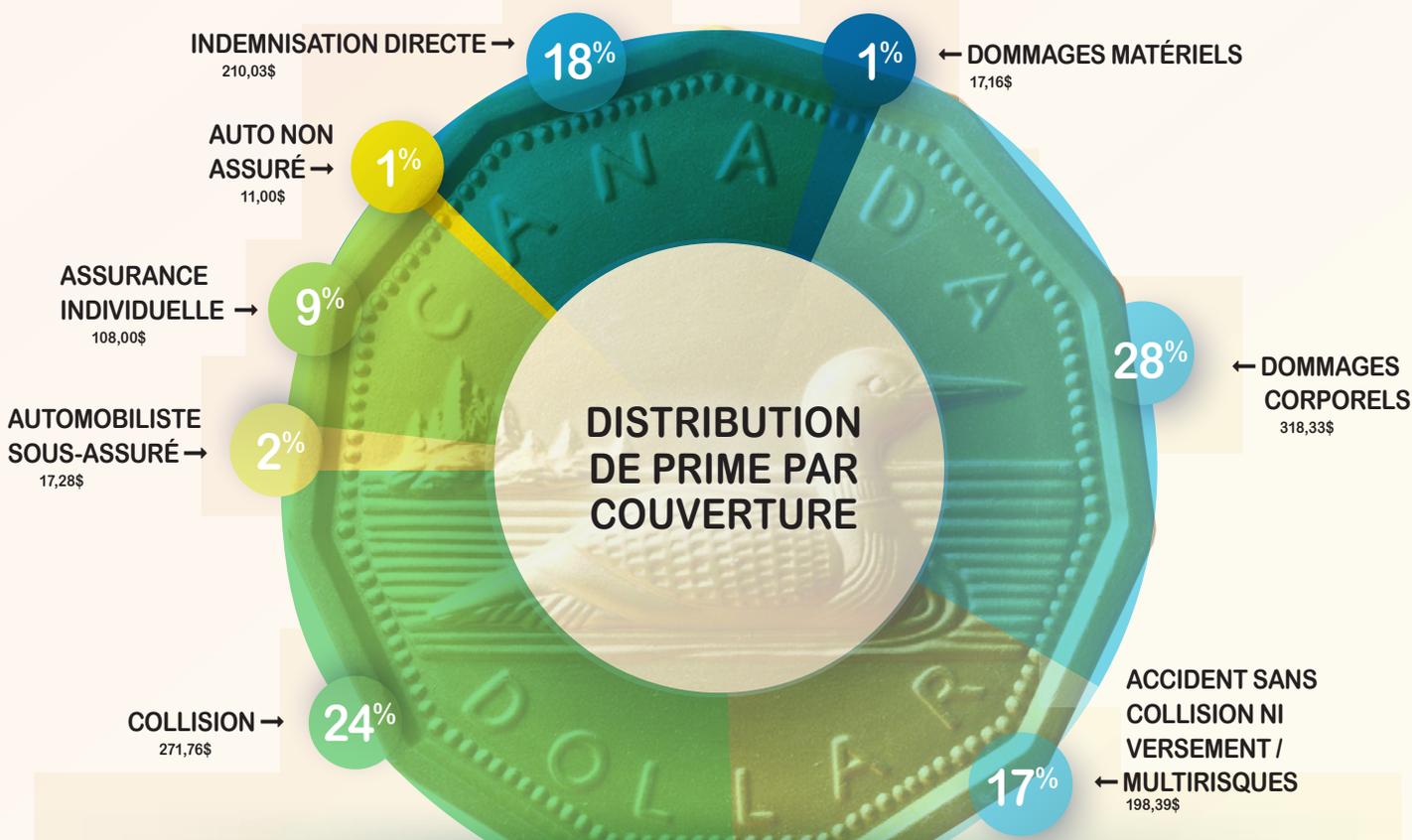
La Commission réglemente les tarifs de toutes les couvertures obligatoires exigées par la *Loi* ainsi que les couvertures facultatives telles que collision et multirisques.

Comme les autres juridictions canadiennes, nous ne réglementons pas les activités relatives aux flottes. Une flotte par définition constitue un groupe d'au moins cinq véhicules, qui sont sous une propriété ou une gestion commune, dont au moins cinq sont des véhicules commerciaux, publics ou utilisés à des fins commerciales, y compris tout véhicule loué à la même personne assurée pour une période de plus de 30 jours.

MARCHÉ DU NB

TYPE DE VÉHICULE	POURCENTAGE
 Véhicules particuliers (de type familial)	77,2%
 Commerciale	5,8%
 Véhicules tout-terrain	8,5%
 Motocyclettes	4,1%
 Véhicules d'hiver	3,0%
 Agriculture/Divers	1,4%

Source: ASAG Auto 1010 ATL



VÉHICULES PARTICULIERS 2021

Données disponibles les plus récentes au moment de la préparation du présent rapport

Source: ASAG Auto 1010 ATL

COMMENT RÉGLEMENTONS-NOUS ?

Examens

Toutes les demandes de dépôt tarifaire (« demandes », « dépôts ») sont examinées par la Commission pour s'assurer que celles-ci sont conformes aux Directives de dépôt ainsi qu'aux normes et pratiques de l'Institut canadien des actuaires.

Au cours de l'examen, il peut être demandé à la compagnie de fournir des justifications ou des informations supplémentaires. Une fois le dépôt complet, la Commission convoquera un comité pour l'examiner.

Audience

Un assureur doit comparaître devant la Commission lorsque :

- il dépose un changement de tarif plus de deux fois dans une période de douze mois,
- il dépose un tarif qui représente une augmentation moyenne de trois pour cent supérieure aux tarifs pratiqués dans les douze mois avant la date à laquelle il propose pratiquer les nouveaux tarifs,
- la Commission l'exige, pour approfondir l'examen de son dépôt

Examen par un comité

Si, sur la base des critères établis, une audience n'est pas nécessaire, un comité examinera la demande et recommandera à la présidente de procéder à une audience pour effectuer une enquête plus approfondie ou d'approuver la demande telle que déposée.

SAVIEZ-VOUS QUE plusieurs facteurs sont utilisés lors du calcul de vos primes d'assurance ?

Certains de ces facteurs comprennent la marque, le modèle et l'année de votre véhicule, le nombre d'accidents et/ou d'infractions que vous pourriez avoir, les autres conducteurs qui sont assurés pour conduire le véhicule et votre lieu de résidence. Certains facteurs qui sont interdits au Nouveau-Brunswick pour les fins de l'évaluation sont; l'état matrimonial, l'âge du conducteur et le sexe.



MISE À JOUR DU MARCHÉ 2022



MISE À JOUR DU MARCHÉ 2022

Pour la période 2021-22, les assureurs nécessitaient une augmentation tarifaire moyenne de 17,91% afin de couvrir les réclamations et les dépenses, y compris une provision pour bénéfices. La majorité des compagnies ont demandé des changements tarifaires nettement inférieurs à ce chiffre et ont également déposé des demandes de plafonnement des tarifs à différents niveaux, résultant en changement tarifaire moyen global de 5,43% pour les véhicules particuliers (de type familial) dans la province. Tel que nous pouvons l'observer au tableau ci-dessous, la fréquence au Nouveau-Brunswick a diminué au cours des cinq dernières années, mais le coût moyen des réclamations a augmenté. Une partie importante de l'augmentation du coût des réclamations est attribuable à des problèmes de chaîne d'approvisionnement causés par divers facteurs, incluant, mais non-limités aux suivants :

PÉNURIES DE MAIN-D'ŒUVRE

Il existe des pénuries de main-d'œuvre pour diverses raisons, telles que :

- La retraite anticipée - au début de la pandémie, de nombreuses personnes ont choisi de bénéficier d'une retraite anticipée.
- La vague grise - un travailleur canadien sur cinq est âgé de 55 à 64 ans et quitte le marché du travail.
- 47% de l'industrie manufacturière est confrontée à une pénurie de main-d'œuvre.

LA GUERRE EN UKRAINE

- L'Ukraine produit environ 50% de l'approvisionnement mondial en gaz néon. Le gaz néon est nécessaire à la production de puces semi-conductrices, indispensables aux systèmes d'infodivertissement ainsi qu'à certains dispositifs de sécurité intégrés dans les véhicules.
- La Russie est le plus grand producteur de palladium, le métal utilisé dans les convertisseurs catalytiques qui filtrent les produits chimiques des gaz d'échappement des véhicules.

Source : Statistiques Canada

Un autre facteur influençant le coût des réclamations est l'augmentation des dispositifs de sécurité sur les véhicules et l'augmentation des coûts de réparation avec des caméras et des capteurs situés sur ou dans des pièces plus susceptibles d'être endommagées lors d'un accident.

Les habitudes de conduite ont également changé en raison de et depuis la COVID-19. Il y a maintenant plus de gens qui travaillent à domicile et qui ne conduisent pas quotidiennement pour se rendre au travail, ce qui contribue probablement à la diminution de la fréquence.

La Commission s'engage à continuer de demeurer à l'affût de l'impact de tous les facteurs susmentionnés, afin de s'assurer que les tarifs facturés aux titulaires de polices du Nouveau-Brunswick sont justes et raisonnables.

COUVERTURE	COÛT MOYEN PAR RÉCLAMATION			FRÉQUENCE DES RÉCLAMATIONS PAR 100 VÉHICULES ACQUIS			COÛT DE RÉCLAMATION ENGAGÉS PAR VÉHICULE ACQUIS		
	2017	2021	VARIANCE	2017	2021	VARIANCE	2017	2021	VARIANCE
Responsabilité civile - Dommages corporels (RC-DC)	71 869\$	89 731\$	24,85%	0,34	0,22	-35,3%	178,73\$	158,55\$	-11,29%
Responsabilité civile - Dommages matériels (RC-DM)	6 445\$	8 135\$	26,22%	0,15	0,11	-26,7%	37,93\$	42,83\$	12,91%
Dommages matériels - Indemnisation directe (DM-ID)	4 653\$	6 208\$	33,41%	2,40	1,69	-29,6%	80,33\$	66,75\$	-16,90%
Assurance individuelle (AI)	16 864\$	18 383\$	9,00%	0,59	0,42	-28,8%	33,17\$	34,64\$	4,40%
Collision	6 354\$	7 975\$	25,51%	3,07	2,20	-28,3%	201,59\$	172,58\$	-14,39%
Multirisques	2 078\$	3 181\$	53,07%	6,17	4,33	-29,8%	140,53\$	156,64\$	11,46%

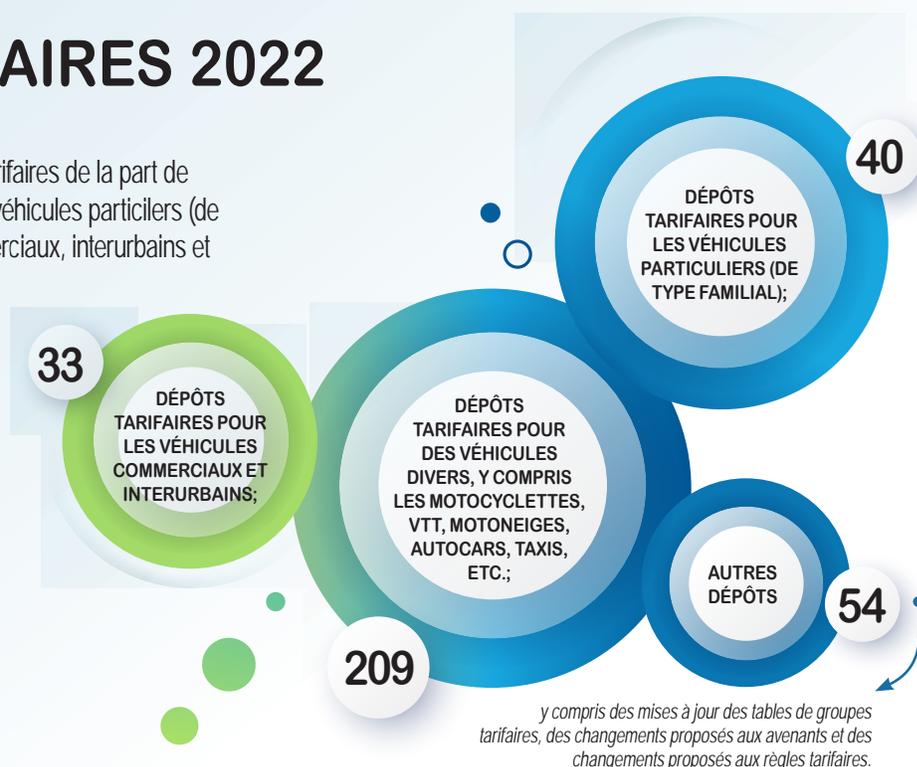
Source: ASAG 2021 Auto 1010 ATL

DEMANDES TARIFAIRES 2022

En 2022, la Commission a reçu des demandes tarifaires de la part de compagnies et de la Facility Association pour les véhicules particuliers (de type familial), différents types de véhicules commerciaux, interurbains et divers, ainsi que d'autres dépôts non tarifaires.

*Voir l'annexe B pour plus de détails sur les changements tarifaires approuvés.

La Commission a examiné au total 336 dépôts en 2022, dont :



AUDIENCES 2022

Les audiences se déroulent devant un comité de trois membres de la Commission et sont présidées par la présidente ou le vice-président de la Commission.

NOM DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE	TYPE DE VÉHICULE	INDICATION INITIALE	SÉLECTION INITIALE	INDICATION APPROUVÉE	CHANGEMENT TARIFAIRE MOYEN APPROUVÉ
AVIVA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA	PARTICULIERS	23,04%	10,63%	23,87%	10,64%
AVIVA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU GÉNÉRALE	PARTICULIERS	15,17%	8,59%	15,86%	8,59%
COMPAGNIE D'ASSURANCE TRADERS GÉNÉRALE	PARTICULIERS	23,75%	7,04%	24,60%	7,01%
FACILITY ASSOCIATION	PARTICULIERS	10,80%	10,80%	10,80%	10,80%
COMPAGNIE D'ASSURANCES SONNET	PARTICULIERS	11,30%	7,92%	11,70%	7,90%
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE GÉNÉRAL NORTHBRIDGE	PARTICULIERS	28,52%	28,76%	27,80%	18,15%
COMPAGNIE D'ASSURANCE ZENITH	PARTICULIERS	28,52%	28,52%	27,80%	27,00%
PRIMUM COMPAGNIE D'ASSURANCE	PARTICULIERS	20,66%	12,84%	14,01%	12,90%
SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE	PARTICULIERS	20,66%	6,05%	14,01%	6,19%
COMPAGNIE D'ASSURANCE HABITATION ET AUTO TD	PARTICULIERS	20,66%	6,05%	14,01%	9,01%
COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE DOMINION DU CANADA	COMMERCIAL ET INTERURBAIN	51,50%	34,89%	40,80%	32,70%
ÉCHELON COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALE	PARTICULIERS	34,72%	20,01%	34,72%	20,01%
CERTAS, COMPAGNIE D'ASSURANCES AUTO ET HABITATION	PARTICULIERS	13,24%	8,60%	13,24%	8,60%
PERSONNELLE COMPAGNIE D'ASSURANCES (LA)	PARTICULIERS	24,36%	9,70%	24,36%	9,70%

Les décisions résultant des audiences peuvent être consultées sur le site Web de la Commission à l'adresse www.nbib-canb.org.

TERRITOIRES

Répartition des véhicules souscrits



1	5%
2	9%
3	9%
4	6%
5	8%
6	9%
7	8%
8	10%
9	7%
10	12%
11	16%

Les expositions sont réparties dans les onze territoires statistiques de la province. Les quatre territoires au nord du Nouveau-Brunswick (1-4) représentent 30% de l'exposition des véhicules. Les sept territoires au sud du Nouveau-Brunswick (5-11) représentent 70% de l'exposition des véhicules. Le sud du Nouveau-Brunswick est également l'endroit où se trouvent les trois plus grands centres urbains de la province.

SAVIEZ-VOUS QUE l'inflation peut avoir une incidence sur les tarifs d'assurance automobile ?

Les experts de l'industrie estiment que ce n'est qu'une question de temps avant que l'inflation n'influence les prix de l'assurance automobile.

Les assureurs automobiles utilisent une série de paramètres pour calculer les primes. Une hausse des prix des véhicules et de leurs pièces peut faire augmenter le coût d'une réclamation d'assurance automobile. Par conséquent, des réclamations plus coûteuses entraînent des primes plus élevées.

Dans l'indice des prix à la consommation des transports de juin, le coût des pièces, l'entretien et les réparations des véhicules a augmenté de 6,1%. L'achat de véhicules a augmenté de 8,2%, tandis que la location de véhicules, que l'assurance automobile couvre fréquemment si la voiture du titulaire de police n'est pas disponible pendant la réparation, était 28,5% plus coûteuse.



Source : www.insurancebusinessmag.com/ca

CANADIAN AUTOMOBILE INSURANCE RATE REGULATORS ASSOCIATION

La Canadian Automobile Insurance Rate Regulators Association (CARR) a été créée en 2007 dans le but de partager les meilleures pratiques, d'éduquer, d'échanger des informations et de discuter des enjeux clés par le biais de comités, de conférences et de webinaires. Il s'agit d'une organisation autonome à but non lucratif des organismes provinciaux de réglementation tarifaire de l'assurance automobile.

La CARR organise annuellement deux conférences, à l'automne et au printemps. La commission est membre de la CARR, et la présidente et PDG de la CANB, Marie-Claude Doucet, est la présidente en exercice du Comité exécutif de la CARR. D'autres membres de notre personnel sont également dirigeants de l'organisation ou siègent sur l'un de ses divers comités permanents.



SAVIEZ-VOUS QUE ?

L'un des avenants les plus courants est l'avenant de protection familiale SEF 44. Cet avenant offre une couverture supplémentaire si vous ou un membre de votre famille êtes blessés par un autre conducteur qui ne dispose pas suffisamment d'assurance pour payer la réclamation pour dommage corporel. En vertu de l'avenant SEF 44, vous pouvez réclamer la différence entre la couverture de l'autre conducteur et le montant de la réclamation pour dommages corporels, jusqu'à concurrence de la couverture dont vous bénéficiez en vertu de votre propre police. Le SEF 44 s'applique également si l'autre conducteur n'est pas assuré.

Source: fcnb.ca

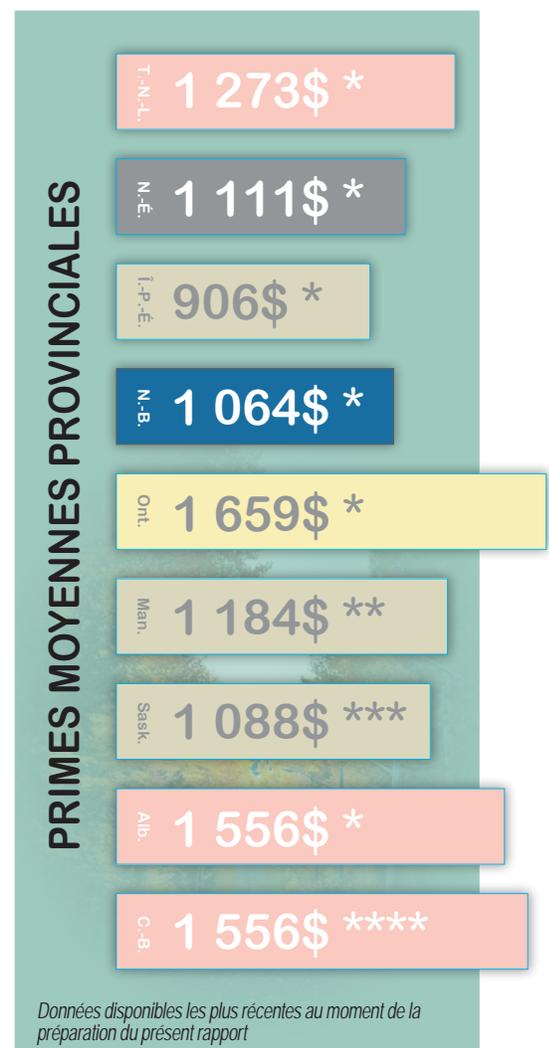
COMPRÉHENSION

DES TARIFS D'ASSURANCE AUTOMOBILE



SCANNEZ MOI

CLIQUEZ MOI



Source: ASAG 2021 AUTO1010 PPV
Prime moyenne globale

MPI 2020-21
Prime VTF moyenne globale

Saskatchewan Rate Review Panel 2020/21
Prime VTF moyenne globale

ICBC 2021/22 Annual Service Plan Report All Classes

*

**

Conformément à la *Loi*, les coûts de fonctionnement de la CANB sont couverts par l'industrie des assurances par le biais de cotisations annuelles. Des états financiers vérifiés sont produits chaque année. Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 sont joints à l'annexe A.

ANNEXE A



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

L'opinion

J'ai vérifié les états financiers ci-joints de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, y compris l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022, l'état des résultats des activités de fonctionnement et surplus cumulé, passif financier net l'état des flux de trésorerie pour la période terminée, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres renseignements explicatifs.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détails à la section *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* de mon rapport. Je suis indépendant de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, comme le prévoient les règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit de tout états financiers au Canada, et je me suis acquitté des autres obligations déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

De plus, les responsables de la gouvernance sont tenus de surveiller le processus entourant les états financiers de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick.

(continue)

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Mon objectif est d'avoir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de fournir un rapport du vérificateur qui comprend mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent avoir une incidence sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre de l'audit que j'ai mené conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'ai exercé un jugement professionnel et fait preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. De plus:

- j'ai cerné et évalué le risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, j'ai conçu et mis en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et j'ai recueilli des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut comporter de la collusion, de la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- j'ai acquis une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des contrôles appropriés aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick.
- j'ai évalué le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des renseignements connexes fournis par cette dernière.
- j'ai tiré une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les renseignements fournis dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou des circonstances futures pourraient par ailleurs amener de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick à cesser son exploitation.
- j'ai évalué la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les renseignements fournis dans les notes, et j'ai déterminé si les états financiers représentaient les activités et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance, en autres, l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et mes principales constatations, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais noté lors de mon audit

Saint John (N.-B.)

Le 26 septembre 2022



COMPTABLE PROFESSIONNELS AGRÉÉS

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État de la situation financière

31 mars 2022

	2022	2021
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (notes 2, 9)	2 321 027 \$	3 134 595 \$
Comptes débiteurs (note 3)	791 305	237 003
Taxe de vente harmonisée recouvrable	200 294	250 816
	3 312 626	3 622 414
PASSIFS		
Comptes créditeurs et charges à payer	269 220	279 151
Déductions des employés à payer	15 419	27 787
Évaluations reportées (note 6)	3 241 917	3 496 028
Dette à long terme (note 7)	293 047	366 309
	3 819 603	4 169 275
DETTE FINANCIÈRE NETTE	(506 977)	(546 861)
ACTIFS NON-FINANCIERS		
Charges payées d'avance	7 544	10 741
Immobilisations corporelles (notes 2, 4, 7)	499 433	536 120
	506 977	546 861
SURPLUS ACCUMULÉ	- \$	- \$

ENGAGEMENTS DE LOCATION (note 10)

Au nom de la Commission

 Présidente
 Vice-président

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
État des résultats d'exploitation et surplus accumulé
Exercice terminé le 31 mars 2022

	Total 2022	Total 2021
REVENUS (note 2)		
Évaluations	2 694 203 \$	2 371 502 \$
Intérêts	8 986	8 865
Subvention salariale du gouvernement	-	12 663
	2 703 189	2 393 030
DÉCAISSEMENTS OPÉRATIONNELS		
Salaires, avantages sociaux et autres coûts des employés (note 5)	1 156 236	1 037 417
Loyer (note 10)	159 676	119 746
Frais de bureau	112 022	92 849
Services de consultation	23 250	10 480
Intérêts sur la dette à long terme	16 118	4 075
Formation et éducation	12 173	27 950
Amortissement	111 946	135 916
	1 591 421	1 428 433
DÉCAISSEMENTS RÉGLEMENTAIRES		
Services d'actuariat	696 098	525 906
Services de consultation	185 278	165 752
Rémunération de la Commission	109 700	111 350
Frais d'audience	86 972	125 203
Réunions et formation des membres de la Commission	29 660	35 998
	1 107 708	964 209
AUTRE REVENU		
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(4 060)	(388)
SURPLUS ANNUEL		
	-	-
SURPLUS ACCUMULÉ - DÉBUT DE L'EXERCICE		
	-	-
SURPLUS ACCUMULÉ - FIN DE L'EXERCICE		
	- \$	- \$

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État de l'évolution de la dette financière nette

Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
SURPLUS ANNUEL	-	\$ -
Amortissement d'immobilisations corporelles	111 946	135 916
Acquisition d'immobilisations corporelles	(81 320)	(537 786)
Produit sur disposition d'immobilisations corporelles	2 000	-
Diminution des charges payées d'avance	3 198	15 818
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	4 060	388
	<u>39 884</u>	<u>(385 664)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS^s	39 884	(385 664)
DETTE FINANCIÈRE NETTE - DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(546 861)</u>	<u>(161 197)</u>
DETTE FINANCIÈRE NETTE - FIN DE L'EXERCICE	<u>(506 977)\$</u>	<u>(546 861)\$</u>

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Surplus annuel	-	-
Élément sans incidence sur l'écaissée:		
Amortissement	111 946	135 916
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	4 060	388
	<u>116 006</u>	<u>136 304</u>
Variations du fonds de roulement hors caisse:		
Comptes débiteurs	(554 302)	982 429
Taxe de vente harmonisée recouvrable	50 522	(191 435)
Comptes créditeurs et charges à payer	(9 930)	(147 671)
Dédutions des employés à payer	(12 368)	904
Produit comptabilisé d'avance	(254 111)	616 409
Charges payées d'avance	3 198	15 818
	<u>(776 991)</u>	<u>1 276 454</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (utilisées par)	<u>(660 985)</u>	<u>1 412 758</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(81 321)	(537 786)
Produit sur disposition d'immobilisations corporelles	2 000	-
	<u>(79 321)</u>	<u>(537 786)</u>
Flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement	<u>(79 321)</u>	<u>(537 786)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de la dette à long terme	-	366 309
Remboursement de la dette à long terme	(73 262)	-
	<u>(73 262)</u>	<u>366 309</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (utilisées par)	<u>(73 262)</u>	<u>366 309</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FLUX DE TRÉSORIE	(813 568)	1 241 281
ENCAISSE - DÉBUT DE L'EXERCICE	3 134 595	1 893 314
ENCAISSE - FIN DE L'EXERCICE (note 9)	2 321 027 \$	3 134 595 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE - FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêt reçu	<u>8 986 \$</u>	<u>8 865 \$</u>

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes accompagnant les états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2022

1. BUT DE L'ORGANISME

Entrée en vigueur le 15 octobre 2004, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (CANB) assume depuis ce temps ses responsabilités à l'égard des compagnies offrant de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Les opérations de la Commission ont débuté le 1^{er} octobre 2004.

La CANB est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(d) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu et recouvre 100 p. 100 de la taxe de vente harmonisée (TVH) payée. La TVH n'est pas prélevée sur les évaluations pour les compagnies d'assurances.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes canadiennes pour le secteur public ("NCCSP"). Les normes comptables pour le secteur public Canadien sont parties des PCGR Canadiens.

Classification des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existant mais à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les charges payées d'avance.

Comptabilisation des revenus

La CANB suit la méthode du report pour les rentrées de fonds. Les rentrées de fonds affectés sont considérées comme revenu pour l'exercice durant lequel les dépenses afférentes sont imputables. Les rentrées de fonds non affectés sont considérées comme un revenu lorsqu'elles sont encaissées ou à recevoir si le montant à recevoir peut-être raisonnablement estimé et que l'encaissement soit raisonnablement assuré (*voir note 6*).

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale pour l'acquisition d'immobilisations et les dépenses connexes est enregistrée comme une aide gouvernementale reportée, et est amortie sur la même base et selon les mêmes taux que les immobilisations ou les revenus connexes au fur et à mesure que les dépenses admissibles sont engagées. L'aide gouvernementale pour l'acquisition d'immobilisations est comptabilisée comme une réduction du coût des actifs connexes. En 2022, la Commission a reçu une aide gouvernementale pour les dépenses suivantes: 0 \$ pour les traitements et salaires (2021 - 12 663 \$).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont déclarées au coût ou au coût réputé moins amortissement accumulé et sont amorties au cours de leur durée de vie utile estimée en ligne droite aux taux annuels suivants :

Logiciels informatiques	50,00 %
Meubles et accessoires fixes	20,00 %
Améliorations locatives	10,00 %
Logiciel informatique	20,00 %
Véhicules à moteur	25,00 %
Matériel informatique	33,33 %

La Commission examine régulièrement ses immobilisations corporelles afin d'éliminer les articles obsolètes. Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'année ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas mises en service.

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes accompagnant les états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (continué)

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables du Canada pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Ces estimations sont révisées périodiquement et les ajustements nécessaires sont présentés dans les résultats dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Conventions des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Dans les périodes subséquentes, les actifs financiers ayant des marchés activement négociés sont comptabilisés à leur juste valeur, et les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans le revenu. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, et examinés pour la dépréciation à chaque période de déclaration. Les frais de transaction sur l'acquisition, la vente ou l'émission d'instruments financiers sont comptabilisés aux charges lorsqu'ils sont engagés.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Commission est exposée à divers risques par le biais d'instruments financiers et dispose d'un cadre global de gestion des risques pour surveiller, évaluer et gérer ces risques. L'analyse qui suit fournit des informations sur l'exposition au risque de la Commission et à la concentration au 31 mars 2022.

(a) Risque de crédit

La CANB est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou s'il y a concentration de transactions avec une même partie ou concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la nature des transactions effectuées entre la CANB et les compagnies d'assurance.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CANB éprouvera des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne la réception des fonds auprès de ses clients et d'autres sources connexes, créditeurs, dettes et d'autres obligations.

(c) Risque de marché

La CANB est exposée au risque de marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché significatif auquel la CANB est exposée est le risque de taux d'intérêt.

(d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Commission n'est pas exposée à des risques significatifs d'autres prix considérables résultant de ces instruments financiers.

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes accompagnant les états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2022

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Ameublement et accessoires fixes	118 214 \$	44 664 \$	73 550 \$	83 836 \$
Améliorations locatives	389 578	76 786	312 792	340 452
Véhicule à moteur	32 434	4 054	28 380	6 060
Matériel informatique	192 498	114 823	77 675	91 699
Logiciel informatique	63 146	56 110	7 036	14 073
	795 870 \$	296 437 \$	499 433 \$	536 120 \$

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Régime de retraite

Les employé(e)s de la CANB participent au Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP) de la province du Nouveau-Brunswick qui est entré en vigueur au 1er janvier 2014. Le régime est administré par la province du Nouveau-Brunswick par le biais d'un conseil de surveillance. La CANB a l'obligation de faire les contributions ci-après au RRPSP:

À compter du 1^{er} avril 2014 jusqu'au 31 décembre 2018: 12,5 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

À compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023: 12,0 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

À compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028: 11,25 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

En vigueur au 1^{er} janvier 2029: les taux de cotisation de l'employeur et de l'employé seront réexaminés et deviendront égaux.

La participation financière de la CANB au régime est limitée aux montants annuels contribués selon les pourcentages précédents.

Pour l'année terminée le 31 mars 2022, les cotisations de la CANB au régime de pension s'élevaient à 114 306 \$ (2021: 102 829 \$).

6. ÉVALUATIONS REPORTÉES ET GESTION DES CAPITAUX

Les dépenses de la CANB sont financées à 100 p. 100 par les compagnies qui vendent de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Annuellement, en avance sur l'exercice financier à venir, la CANB prépare un budget de dépenses et évalue chaque compagnie en se basant sur sa proportion des primes d'assurance automobile souscrites dans la province du Nouveau-Brunswick au cours de l'année civile précédente. Les évaluations reportées représentent les évaluations facturées d'avance aux compagnies d'assurance basées sur les dépenses budgétées plus ou moins les redressements entre les dépenses budgétées et les dépenses encourues telles que déterminées à la fin de chaque exercice financier.

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes accompagnant les états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2022

7. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Prêt de 703732 NB Ltd portant intérêt au taux préférentiel plus 2 % par an, remboursable en versements annuels de 73 262 \$ plus intérêts. Le prêt vient à échéance le 31 mars 2027 et est garanti par des améliorations locatives.	<u>293 047 \$</u>	<u>366 309 \$</u>
Les délais de remboursement du capital sont d'environ:		
2023	73 262 \$	
2024	73 262	
2025	73 262	
2026	<u>73 261</u>	
	<u>293 047 \$</u>	

8. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

La CANB est en relation avec tous les ministères, organismes et corporations de la Couronne du Nouveau-Brunswick en vertu du contrôle commun.

9. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque.

10. ENGAGEMENTS

La CANB a négocié un contrat de location-exploitation de ses bureaux pour une période de 10 ans et 6 mois débutant au 1^{er} janvier 2021. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit:

1^{er} janvier 2021 - 31 mars 2031: 134 514 \$

1^{er} janvier 2031 - 30 juin 2031: 67 257 \$

La CANB a négocié un contrat de maintenance pour le nettoyage et l'entretien commercial en mars 2021. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit:

1^{er} mars 2021 - 28 février 2023: 12 925 \$

La CANB a négocié un contrat de location-exploitation pour une nouvelle imprimante multifonction Xerox en avril 2020. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit:

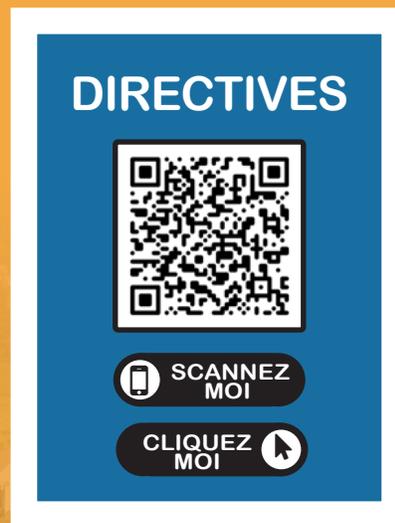
1^{er} avril 2021 - 31 mars 2025: 1 662 \$

1^{er} avril 2025 - 31 octobre 2025: 831 \$

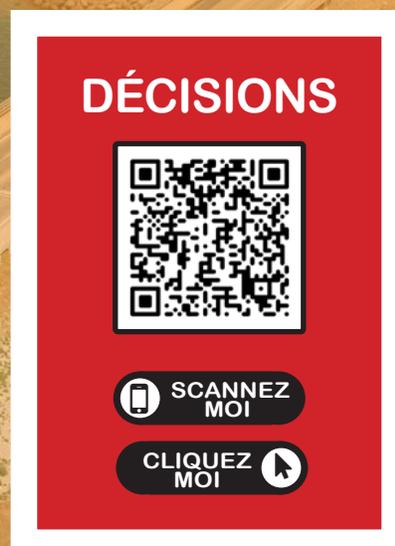
ANNEXE B

DÉPÔTS EXAMINÉS EN 2022

DIRECTIVES DE DÉPÔT | Les directives de dépôt de la CANB détaillent pour l'industrie la manière et les spécifications qui seront attendues dans les dépôts effectués tout au long de l'année. Les directives sont affichées sur le site Web de la CANB.



La Commission publie, sur le site Web de la CANB, ses tarifs et ses décisions approuvés dans les deux langues officielles et met continuellement à jour son contenu au besoins.



VÉHICULES PARTICULIERS (DE TYPE FAMILIAL)

*Les tarifs approuvés étaient exacts au moment de la préparation de ce rapport.

NOM DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE	CHANGEMENT TARIFAIRE MOYEN APPROUVÉ
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	0,00%
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	2,99%
Aviva Compagnie d'Assurance du Générale	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	0,00%
CAA Insurance Company	2,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Examen en cours
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance	Examen en cours
Compagnie d'Assurance Général CUMIS (La)	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators (La)	0,00%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Examen en cours
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	0,00%
Compagnie d'Assurance Traders Générale	0,00%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Examen en cours
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	0,00%
Compagnie d'assurance Verassure	0,00%
Compagnie d'assurance Zenith	0,00%
Compagnie d'Assurances Sonnet	0,00%
Compagnie d'Assurances Sonnet	Examen en cours
Compagnie d'Assurance Wawanesa (La)	-0,01%
Continental Casualty Company	0,00%
Échelon Compagnie D'Assurances Générale	0,00%
Échelon Compagnie D'Assurances Générale	Examen en cours
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Examen en cours
Facility Association	Examen en cours
Federated Compagnie d'Assurance du Canada (La)	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Examen en cours
Pafco Compagnie d'Assurance	3,00%
Pembridge Compagnie d'Assurance	0,00%
Pembridge Compagnie d'Assurance	2,96%
Personnelle Compagnie d'Assurances (La)	Examen en cours
Portage la Prairie Mutual Insurance Company, The	Examen en cours
Primum Compagnie d'Assurance	0,00%
Promutuel de l'Estuaire, Société mutuelle d'assurance générale	Examen en cours
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	0,00%
Société d'assurance général Northbridge	0,00%
Souveraine Compagnie d'Assurance Générale (La)	0,00%
Tokio Marine Canada Ltd.	0,00%
Unifund Compagnie d'Assurance	0,00%
United General Insurance Corporation	Examen en cours

VÉHICULES COMMERCIAUX ET INTERURBAINS

*Les tarifs approuvés étaient exacts au moment de la préparation de ce rapport.

NOM DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE	TYPE DE VÉHICULE	CHANGEMENT TARIFAIRE MOYEN APPROUVÉ
AIG Insurance Company of Canada	Commercial	0,00%
AIG Insurance Company of Canada	Interurbain	0,00%
AIG Insurance Company of Canada	Commercial	Examen en cours
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Interurbain	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Commercial	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Commercial	0,00%
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance	Commercial	Examen en cours
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators (La)	Commercial + Interurbain	0,00%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Commercial + Interurbain	32,70%
Compagnie d'Assurance Wawanesa (La)	Commercial	0,00%
Continental Casualty Company	Commercial	0,00%
Continental Casualty Company	Interurbain	0,00%
Échelon Compagnie D'Assurances Générale	Commercial + Interurbain	0,00%
Échelon Compagnie D'Assurances Générale	Commercial + Interurbain	2,99%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Commercial + Interurbain	0,00%
Facility Association	Interurbain	0,00%
Facility Association	Commercial	Examen en cours
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Commercial + Interurbain	4,53%
Insurance Company of Prince Edward Island	Commercial	Examen en cours
Insurance Company of Prince Edward Island	Interurbain	Examen en cours
Intact Compagnie d'Assurance	Commercial	-0,05%
Intact Compagnie d'Assurance	Commercial	Examen en cours
Portage la Prairie Mutual Insurance Company	Commercial	Examen en cours
Promutuel de l'Estuaire Société mutuelle d'assurance générale	Commercial	1,99%
Protectrice société d'assurance (La)	Commercial	0,00%
Protectrice société d'assurance (La)	Interurbain	0,00%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Commercial	0,00%
Société d'assurance général Northbridge	Commercial + Interurbain	2,95%
Souveraine Compagnie d'Assurance Générale (La)	Interurbain	0,00%
Souveraine Compagnie d'Assurance Générale (La)	Commercial	Examen en cours
Souveraine Compagnie d'Assurance Générale (La)	Interurbain	Examen en cours
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Commercial + Interurbain	-3,01%
United General Insurance Corporation	Commercial	0,00%



www.nbib-canb.org

15 Market Square, bureau 601 | Saint John, Nouveau-Brunswick | E2L 1E8 | Canada